



COMITE DE L'ESSONNE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS (CDC) vétérans 60 ans et +

2017

CAHIER DES CHARGES

I- Participation

Chaque club affilié aura la possibilité d'inscrire PLUSIEURS équipes. Cette inscription est gratuite et facultative.

II- Quand

Les rencontres auront lieu le mercredi après-midi, selon le calendrier qui sera établi en début d'année.

III- Inscriptions

La composition de la division sera faite après les inscriptions des clubs.

Le tirage sera effectué au sein du comité.

Les demandes d'engagements seront envoyées aux clubs par la Direction Sportive avec une date butoir de réponse.

Toute inscription hors délais ne pourra aboutir.

Le calendrier de toutes les rencontres sera envoyé aux clubs 1 mois avant le début de la compétition.

IV- Lieu des rencontres

A chaque journée de championnat, le club premier nommé recevra le club adverse (sauf si entente entre les clubs pour inversement).

Pour faciliter l'organisation, les rencontres seront donc fixées à une date et un horaire précis

(14 heures 00). Le club hôte devra fournir une personne pour les mesures sur le terrain ou un arbitre, à sa charge, s'il le souhaite.

En cas de forfait d'un club, celui-ci doit obligatoirement avertir :

- le club adverse
- et - le comité départemental

Si cela n'est pas fait ou le motif irrecevable, le club se verra infliger une amende forfaitaire de 50 € au Comité départemental.

Les cas de force majeure seront appréciés par le Comité départemental

V- Type de rencontre

Les rencontres de ce championnat sont basées sur le même type que le Championnat National et Régional des clubs :

- 6 vétérans (qui peuvent être des féminines).

- + 2 remplaçants

- Chaque équipe sera placée sous la responsabilité d'un capitaine qui pourra être joueur.

3 phases de parties se succéderont, ce qui représente un total de 11 parties :

- 6 tête-à-tête

- 3 doublettes

- 2 triplettes

Les parties d'un même cycle doivent toutes commencer simultanément.

L'ordre des rencontres est le suivant :

1-tête-à-tête

2-doublettes

3-triplettes

VII- Composition des équipes

L'équipe sera composée de 8 joueurs licenciés FFPJP, toutes catégories confondues.

Rien n'interdit aux clubs d'intégrer dans leurs équipes autant de féminines qu'ils le souhaitent. La composition d'une équipe n'est pas figée pour toute la compétition. Elle peut être modifiée à chaque journée de championnat.

Aucune restriction quant au nombre de joueurs catégorisés dans l'équipe de 8 joueurs.

Un seul joueur muté « hors département » et pour quelque motif que ce soit, pourra être intégré dans la feuille de match.

Il n'y a pas de restriction quant à la nationalité des joueurs composant l'équipe.

Il n'y a pas de rendement de points.

Dans les cycles doublettes et triplettes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie. Le remplacement devra être opéré entre deux mi-temps et être signalé au coach de l'équipe adverse ainsi qu'à l'Arbitre éventuellement. Cependant, pour le changement en doublettes, il ne peut y avoir qu'un joueur remplacé par équipe (une doublette ne peut être remplacée entièrement)

Joueurs « brûlés »

Définition : joueur déplacé d'une équipe de club à une autre de son club de divisions différentes.

Comme pour le joueur « muté » cette définition s'applique à la saison sportive en cours.

Un joueur ayant disputé 3 matchs dans une division ne pourra plus changer de division

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous responsabilités des Comité de Pilotage.

Licences:

Les 8 licences, validées pour l'année en cours (certificat médical obligatoire), des joueurs participants devront être déposées à la table de contrôle avant le début de la compétition.

VIII- Feuille de composition des équipes

La feuille de composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle au début de la compétition.

La composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle avant le début de chaque partie (dans l'ordre : TàT, doublette, triplète)

IX- Arbitre

Avec le nombre élevé de rencontres et le nombre en constante diminution des arbitres, un arbitre n'est pas demandé sur le site des rencontres.

Si toutefois, un club demande la présence d'un arbitre, celle-ci sera acceptée à la condition que la demande ait été faite 15 jours avant la rencontre.

L'indemnisation d'arbitrage est fixée au tarif habituel, et à la charge du club.

X- Points

Chaque partie gagnée rapporte des points à son club :

- 2 points pour les tête-à-tête - 4 points pour les doublettes - 6 points pour les triplettes

Ce qui fait un total de : 36 points. Donc une égalité est possible.

Pour chaque rencontre, seront attribués :

- 3 points pour une victoire - 2 points pour un nul

- 1 point pour une défaite - 0 point pour un forfait

Toutes les parties doivent être jouées (même les triplettes si le gagnant est connu après les doublettes), car les points de chaque partie serviront au décompte du goal-average qui pourra être déterminant en cas d'ex aequo en fin de championnat.

Les rencontres entre club se feront sous forme d'une rencontre unique (et non en match aller-retour) sur le terrain du club désigné par le calendrier.

XI- Classement

A l'issue de chaque journée de championnat, le club recevant fera parvenir au comité dans les plus brefs délais la feuille de match. Les résultats seront mis en ligne sur le site du comité au fur et mesure de la compétition.

Le classement sera fait par rapport au nombre de points total des rencontres :

- 1- Total des points marqués
- 2- Goal-average particulier (résultat entre les deux clubs ex aequo)*
- 3- Goal-average total
- 4- Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)
- 5- Le nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)

(*)Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement. En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4 et au final le critère 5.

Le club qui gagne par forfait marque 3 points : goal-average + 19

Le club forfait marque 0 point : goal-average 0

XII- Barrage

Une journée de barrage sera organisée afin de composer pour la saison suivante les divisions et pour une éventuelle montée en Championnat Régional des Clubs. Les modalités seront connues à l'issue de toutes les rencontres.

Lors de la journée de barrage :

- Tenue club OBLIGATOIRE !!
- Les points sont attribués de la manière suivantes : 2 pts par Tête à Tête gagné, 3 pts par Doublette gagnée, 5 pts par Triplette gagnée. En effet, lors du barrage il ne peut pas y avoir d'égalité.

Un arbitre et des délégués du comité seront présents sur le lieu du barrage. L'arbitre est rémunéré par le comité, restent à la charge du club les repas et boissons des délégués et de l'arbitre.

XIII - Sanctions et discipline

- Forfait injustifié : 50€ d'amende
- Tout manquement aux points de règlement ci-dessous : sanction prise par le Comité de Pilotage ou le Commission Départementale de discipline

*Règlement adopté à la commission sportive du 31 Octobre 2016
et approuvé en comité directeur du 04 Novembre 2016
La Direction Sportive*

